

## Présentation



En bleu : propriété du Conservatoire (2015)

En vert :  
zone de préemption du Département  
au titre des espaces naturels sensibles

L'acquisition des terrains d'un ancien circuit automobile par le Conservatoire du Littoral a permis en 2015 que le projet envisagé dès 2001

prenne forme. Il concerne un vaste espace de dune grise perchée dont il s'agit de restituer la continuité écologique originelle, de l'arrière-dune boisée bordant un vallon humide jusqu'à la falaise côtière.

## Richesse biologique du site, après un long isolement

Ce site est intégré dans une zone **Natura 2000** et une **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**. Il est également reconnu comme **réservoir de biodiversité** pour sa partie dunaire (pelouse et boisement), le vallon humide du ruisseau du Puits Rochais étant identifié comme **corridor écologique** ; ces données figurent dans le **SRCE** (Schéma Régional de Cohérence Ecologique). Le Schéma de Cohérence Territoriale (**SCOT**) l'a défini comme coupure d'urbanisation et le **PLU** (Plan Local d'Urbanisme) l'a classé en espace naturel en vertu de la loi Littoral (zonage N : non constructible).



La valeur des milieux en présence est confirmée par une étude de biodiversité menée en 2016 : sur les 70 ha concernés, **77 espèces protégées** et/ou **patrimoniales** ont été recensées. La présence de l'ancien circuit automobile, très peu utilisé depuis des décennies, a évité l'urbanisation du site et permis une évolution positive de la flore et de la faune à partir des potentialités initiales masquées par la pression humaine.

## Reconquête de continuité dunaire et recul stratégique

Il s'agit d'effacer les zones artificialisées : celles des voies du circuit, de la rue des Marchais, mais aussi celle d'un petit segment de route côtière dont la suppression restaurera la continuité de la pelouse dunaire. Cette route doit donc être déviée à l'arrière du site à partir du Puits d'Enfer : la voie passera à l'avant de l'ensemble immobilier de l'Estran (faute d'accord des copropriétaires d'accepter le passage arrière) ; elle empruntera ensuite une rue existante au travers de friches boisées, puis un terrain vague menant à l'Abbaye de St Jean d'Orbestier, en traversant l'affluent du Puits Rochais déjà busé.



La déviation de la route côtière anticipe les risques liés à l'érosion des falaises, déjà sensible et responsable d'une fermeture de sentier littoral ; elle anticipe également les risques de submersion de l'anse de la Parée, au débouché du ruisseau ; une telle submersion qui a détruit la route a eu lieu lors de la tempête Xynthia, et plus récemment la voie a dû être fermée (précaution (vigilance orange « tempête »). Ces risques à moyen et long terme, pris en compte par le [Plan de Prévention des Risques Littoraux](#) (PPRL), doivent être intégrés dans tout projet à l'étude.

Porté par le Conservatoire du Littoral, le Département et la Ville, ce projet alliant la renaturation dunaire à un recul stratégique préventif a reçu les avis favorables du Conseil National de Protection de la Nature et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ; il est soutenu par le réseau France Nature Environnement : APNO, Coordination littorale COORLIT 85, Vendée Nature Environnement, FNE Pays de la Loire et FNE au niveau national. Sa réalisation apportera un espace de haute qualité écologique ouvert au public - atout fort pour notre littoral; de plus, le site renaturé deviendra un objet de recherche, puisque l'Université de Bretagne occidentale, pionnière en matière de restauration dunaire, a accepté la mission du suivi scientifique.

**Est-il possible de ne pas avoir conscience de l'exemplarité de ce projet ?**

10 novembre 2018



## **Renaturation de la dune du Puits d'Enfer, propriété du Conservatoire du Littoral**

### **Argumentation**

#### **La renaturation restaurera la continuité écologique jusqu'à la falaise**

Le périmètre acquis par le Conservatoire s'étend au-delà de la route, jusqu'au bord de la falaise ; il correspond au seul site de la corniche présentant encore une importante relique dunaire : la « dune perchée » en haut de falaise a partout ailleurs été urbanisée.

Or cette dune, sans continuité avec une plage, est constituée de sable daté de 2000 à 5000 ans <sup>1</sup>, apporté par le vent avant que l'érosion marine fasse reculer la côte et isole la dune sur le socle granitique sous-jacent. Il s'agit donc de sable fossile ; quand le ruissellement l'entraîne vers la côte, le déficit est définitif.

Les terrains ont été acquis de part et d'autre de la route côtière dans le but de restaurer la richesse écologique dunaire telle qu'elle était avant sa dégradation.

La cause de l'actuelle dégradation du périmètre est bien entendu l'existence de l'ancien circuit automobile, qui artificialise le milieu ; mais aussi celle des voies routières qui la traversent ; l'ensemble de ces voies fragilise l'écosystème que l'on veut reconstituer, en particulier par la fragmentation de la mosaïque végétale dont la pérennité est menacée, mais aussi par la pollution chimique liée aux véhicules à moteur.

Supprimer l'artificialisation suppose que les voies bitumées soient effacées, et donc que la route côtière soit déviée.

#### **La déviation ne détruira pas de boisement**

Le nouvel axe de circulation empruntera la route du Fief St Jean (tracée et nommée sur tous les plans et vues aériennes). Celle-ci sera élargie par endroits de 2m pour passer à 5,5m. Pour cela il faudra couper quelques arbres : ce point n'a empêché ni le Conseil National de Protection de la Nature, ni le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de donner des avis favorables.

---

<sup>1</sup> Feuille géologique des Sables d'Olonne-Longeville au 1/50 000ème. BRGM- 1994



## La déviation anticipera 2 risques : submersion (anse de la Parée), érosion (falaises).

Actuellement, pour tenir compte du risque de chocs mécaniques violents indiqué par le PPRL, la route est fermée en cas de vigilance orange « tempête ». La précaution est utile, après la destruction observée lors de Xynthia.

Le PPRL inscrit également le risque d'érosion de toute la côte de Tanchet à Cayola, à la suite des observations du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Le rapport en date de 2015<sup>2</sup> indique que l'érosion moyenne des falaises de Vendée est de 12cm/an ; ses annexes précisent les variations locales : le recul de la partie sud-ouest de l'anse de la Parée (propriété du département) est évalué à 18 cm/an (16 au Bois St Jean). Les mesures fournies datent de 2007 – soit plus de 10 ans.



Localisation de l'anse de la Parée



Mais le BRGM souligne (p.101) que cette étude n'a pas pris en compte les conséquences du changement climatique en cours (lié aux modifications des houles, vents, tempêtes, élévation du niveau marin). Les données récentes montrant une accélération du phénomène, on peut considérer que les valeurs indiquées sont minimales. Ceci dit, même avec les chiffres indiqués, le recul de la tête de falaise se fera au-delà de la route côtière actuelle en plusieurs points d'ici 100 ans, sans que l'on puisse préciser quand (ci-contre extrait des fiches 34 et 35 des annexes du rapport BRGM)

La dérivation de la route vers l'intérieur est donc une anticipation raisonnable.

<sup>2</sup> Baudouin V. avec la collaboration de Plat E., Bouchez M., Sauvaget B., Loquet M. (2015) - Identification et cartographie des aléas liés aux talus et falaises du littoral de Vendée, rapport BRGM/RP- 64271-FR, 151 p, 92 illustrations, 2 annexes

## La déviation ne privera personne du spectacle de la mer

Les automobilistes ne s'arrêteront pas devant le puits d'Enfer, mais en face, sur un parking de 90 places, ou sur un autre à l'extrémité de la rue des Marchais (50 places) ; autre option, le parking de l'abbaye. Ils pourront alors circuler à leur gré sur les nombreux sentiers aménagés du site.

Les cyclistes, piétons, promeneurs handicapés - quel que soit leur âge - pourront se promener sur le bord de la côte – en retrait de l'actuel sentier – et ailleurs, en toute sécurité, loin de toute voie routière. Les enfants – et surtout leurs parents ! – apprécieront...



Sentiers existants et sentiers à créer

**Un espace préservé de 70 ha accessible à tous, où chacun pourra se ressourcer face à la mer, parcourir le site sur des sentiers sécurisés et découvrir en toute quiétude un milieu naturel d'une très riche biodiversité : qui, au nom de l'intérêt général, n'en voudrait pas !!!**